

Syndicalisme → L'Uplp, la Fdsea et les JA ont ouvert le débat sur l'avenir de la filière.

Organisation de la production laitière : un projet débattu

La filière laitière n'est pas encore sortie de l'ornière et, à la veille de la disparition des quotas laitiers, les producteurs sont fort préoccupés par l'avenir de la régulation, clé de voûte d'une organisation efficace pour les producteurs. Dans ce contexte, la réponse de la Fnpl (Fédération nationale des producteurs de lait) était fort attendue. Mise au débat des représentants de la filière sur tout le territoire, elle a été engagée lors du congrès de la Fnpl les 14 et 15 avril dernier. Une proposition qui reprend avec lucidité et clairvoyance le contexte du marché, qui avance un modèle économique renouvelé, et qui comporte une part à définir localement, part liée à l'engagement des producteurs. C'est précisément pour présenter ce modèle, lancer le débat avec les producteurs et amender ce projet que Dominique Dengreville, président de l'Uplp, a organisé avec la Fdsea et les JA une série de réunions d'information et d'échanges, dont la première s'est tenue à Caulières, le 22 avril dernier, avec Christophe d'Halescourt, président de l'arrondissement du Plateau Picard Sud, et Hugues Robitaille, président des Jeunes Agriculteurs.



Dominique Dengreville, président de l'Uplp : " nous étudions un modèle comportant une différenciation de deux volumes/deux prix, avec une contractualisation structurante et une organisation des producteurs à l'échelle des bassins de production".

En premier lieu, Dominique Dengreville est revenu sur l'année écoulée : les prix des produits industriels catastrophiques ont fait s'effondrer le prix du lait, et c'est grâce à un accord certes insuffisant et mal vécu, que le prix du lait s'est maintenu en France à 30, 40 € au-dessus du prix allemand.



Les producteurs ont écouté avec beaucoup d'attention et d'intérêt les explications sur le projet de la Fnpl. Ici à la réunion de Caulières.

Quelles sont les perspectives ?

D'abord, le président de l'Uplp est revenu sur le fait qu'au 31 mars dernier, sous la pression des producteurs, et avec l'intervention des Pouvoirs Publics, les industriels se sont finalement réengagés à respecter cet accord, alors qu'ils estimaient ouvertement que "le prix français étaient trop élevé par rapport au prix allemand". La réaction des producteurs avait été forte, mais au-delà des actions ponctuelles, ceux-ci faisaient sentir une attente de

plus en plus forte pour avoir de nouveaux points de repère pour la filière.

C'est ainsi que Dominique Dengreville, avec ses vice-présidents Françoise Créte et Olivier Thibaut, a présenté les travaux de la Fnpl lors de son congrès. "Nous avons débattu sur plusieurs modèles : celui que nous choisissons d'approfondir est une variante du modèle présenté par la coopération; il comporte une différenciation de deux volumes/deux prix, avec une contractualisation structurante qui s'opère sur une organisation des producteurs forte à l'échelle des bassins de production". Et de détailler chaque point de ce projet.

Deux volumes/deux prix

La Fnpl (Fédération nationale des coopératives laitières) constate en effet que la fluctuation des prix est le résultat de l'impact des produits industriels dans le prix moyen du lait. Elle propose donc de différencier les volumes et les prix : garantir un volume bien valorisé à un prix du coup mieux négocié, et proposer à chaque producteur un volume complémentaire dont le prix intègre un risque de fluctuation plus grand.

Côté producteurs, le système présente l'avantage de la liberté individuelle, puisque chacun pourra soit sécuriser volume et prix, soit miser sur un volume plus conséquent pour diminuer les charges fixes. Reste à fixer le curseur de ce "volume A/volume B". "Nous considérons que le volume sécurisé peut être de l'ordre de la réalisation nationale de 2009, soit 90%, et que la somme des volumes correspond au quota national", explique Dominique Dengreville, qui poursuit "il nous faut enfin et surtout une réelle transparence de la valorisation pour chaque transformateur".

Une contractualisation efficace

La contractualisation correspond à la réécriture du contrat de production qui existe aujourd'hui. Si, en coopérative, cela paraît bien cadré, les relations avec les industriels privés vont devoir être réécrites, à commencer par les contrats de livraisons qui, bien que peu connus, existent déjà. Cependant, il faut un cadre interprofessionnel fort pour permettre le cadrage des contrats : volumes, prix et caractéristiques du lait, autant d'éléments de repère qui devront être élaborés collectivement.

Une organisation des producteurs par bassin

Reste enfin à organiser les producteurs : le projet de la Fnpl repose ici sur deux constats. Le premier, c'est qu'en France, les zones de collecte des entreprises se chevauchent. Le second, c'est qu'à la suppression des quotas, le lien au sol disparaît, et dans ce cas, plus la zone d'organisation des producteurs est vaste, plus la mobilité du lait est grande, avec un risque fort de voir des bassins intermédiaires disparaître. En conséquence, la Fnpl part sur une organisation à l'échelle de "régions-bassins", typiquement l'échelle Nord - Pas de Calais - Picardie. Demeure enfin l'ultime question : sur une zone, faut-il autant d'organisations que d'industriels, ou avoir une approche avec une organisation par industriel. Le débat continue.

Au final, ces réunions d'information s'avèrent cruciales pour l'avenir de la filière. Elles sont très pédagogiques pour comprendre la complexité du secteur, et assimiler les propositions de la Fnpl. Une réunion identique s'est tenue à Tours-en-Vimeu ce mercredi et deux autres suivront.

FRANÇOIS MAGNIE

Zoom

Vrai ou faux

Plusieurs idées reçues ont fait leur chemin, et ont été posées lors de cette réunion. Ce fut l'occasion d'y répondre point par point.

Le modèle canadien est-il transposable en Europe ?

Le Canada regroupe 13 500 fermes laitières pour 8,2 millions de tonnes (moins que la Bretagne) sur un territoire 20 fois plus vaste que la France, n'ayant qu'une seule frontière terrestre avec les Etats-Unis, protégée de part et d'autre par un accord commercial (vivement attaqué à l'OMC). En bref, la Canada vit en autarcie complète, ce qui permet une excellente gestion de l'offre, amenant un prix élevé du lait (450 €/1000 litres). En ce sens, le modèle canadien totalement fermé est inapplicable en Europe et en France. De plus, malgré un prix du lait élevé, l'accès au métier est exorbitant (le quota est valorisé entre 1,5 et 2 €/litre lors des cessions).

Le revenu par UTH est équivalent à la France (15 -20000 €/UTH sur dix ans), et la disparition des fermes aussi rapide (- 4,5% par an).

Le quota est la propriété des producteurs qui peuvent en disposer

Juridiquement, c'est faux et malheureusement. Le quota actuel n'est que la résultante des transferts fonciers et attributions depuis leur mise en place. Il n'appartient pas aux producteurs. D'ailleurs, il peut être facturé lors d'une cession. A l'heure de la disparition des quotas, le lien au foncier s'éteignant, les producteurs n'ont plus de sécurité sauf à avoir un engagement pluriannuel d'achat (tel un contrat), qui lui, se poursuit au-delà des transmissions.

Un contrat fige les choses sur cinq ans. On a autant à perdre qu'à gagner

Un contrat pluriannuel n'est pas figé : il pose des bases minimales, mais il comporte toujours des

éléments évolutifs sur une partie variable, ce qui permet de réajuster le tir au fil des années. D'ailleurs, la gestion actuelle des quotas est déjà un engagement de cinq ans, sans discussion ni de prix, ni de volume.

Les producteurs européens sont tous prêts à s'unir pour réguler. La preuve : ils l'ont fait l'an dernier.

En Europe, depuis la revalorisation des quotas opérée sur les dernières années, rares sont les pays qui produisent leur quota. On peut croire que chacun se limite. Pourtant, en regardant de plus près les pays voisins et concurrents (Allemagne, Belgique et Pays Bas), on observe qu'ils étaient en 2008 à des niveaux de sous-réalisation équivalents à la France, et qu'en 2009, quand la France a de nouveau régressé (- 4,1%), ils ont quant à eux mené une politique forte d'augmentation des volumes produits (+ 2,9%, + 3,5% et + 1,6%).